AR Prefecture
082-218200947-20220921-D2022_80-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-80

ACTE : 8.1

Commune de L A U Z E R T E

L'an deux mille vingt-deux et le 21 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME. BASSO-GUICHARD,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MMES BOUCIER, ET NEGRE, M. BADOC,
Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 16/09/2022
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL « PLAN MERCREDI » 2022**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la signature du Projet Educatif de Territoire, la commune peut prétendre à l'appel à projet « Plan mercredi ».
Le projet devra impérativement répondre à la charte qualité du Plan mercredi, soit la continuité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant, l'accueil de tous les publics, la mise en valeur de la richesse des territoires et le développement d'activités éducatives de qualité.
Le pilotage de l'appel à projet est assuré par le DSDEN.

Monsieur le Maire propose la signature de la candidature ainsi que du CERFA y afférent.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE :** Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projet « Plan Mercredi »
- **CHARGE :** le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE LAUZERTE 82110 Tarn-et-Garonne

François LE MOING

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)